



Commune des
Ponts-de-Martel

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du
mercredi 5 juin 2024, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Monsieur Alec Enderli, Président.**

Monsieur le Président Alec Enderli ouvre cette séance et passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de la comptable, ainsi que de 14 membres du Conseil général.

Absents excusés

Jérôme Benoit
Bastien Gaberell
Floriane Perret
Clotilde Richard
Nicolas Robert

Absent non excusé

-

Poste vacant

0

Monsieur le Président Alec Enderli énonce l'ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2024,
2. Comptes de l'exercice 2023,
3. Demande d'un crédit de fr. 49'000.- permettant la mise à niveau d'une partie de l'éclairage intérieur du Centre polyvalent du Bugnon,
4. Cautionnement par la commune des Ponts-de-Martel des prêts bancaires sollicités par l'« Union sportive Les Ponts-de-Martel » pour étendre ses infrastructures,
5. Divers.

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Madame Brigitta Gutmann** demande que le point n°4 soit subdivisé, c'est-à-dire faire un point avec chacun des deux arrêtés. L'un concernerait la création d'un restaurant et l'autre concernerait la création d'un court de tennis et un terrain de padel.

Monsieur Vincent Robert ne voit pas l'utilité de scinder ce point n°4, étant donné que les arrêtés seront votés séparément.

Monsieur Didier Barth indique que la seule différence réside sur le fait qu'on ne peut pas entrer en matière de manière différente sur les deux arrêtés sans avoir scindé ce point.

Monsieur Yvan Monard a cru comprendre qu'un des problèmes du Parti Socialiste et Libre est l'emplacement des terrains de tennis. Le fait de voter une demande de cautionnement pour un projet ne définit pas l'emplacement des choses de manière ferme. D'autre part, le projet n'étant pas encore ficelé à ce stade, la demande de permis de construire n'a pas encore été faite pour cet objet-là et de toute manière, le Conseil général devra se prononcer ultérieurement pour valider une demande de droit de superficie.

Monsieur Yvan Monard ne voit personnellement pas l'utilité de scinder en deux ce point n°4 étant donné que le Conseil général devra se prononcer à nouveau. Au moment de voter le droit de superficie, l'emplacement des terrains sera défini.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Alec Enderli** soumet la modification de l'ordre du jour souhaitée par le Parti Socialiste et Libre au vote.

Cette modification est refusée par 3 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2023

Monsieur le Président Alec Enderli ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

Madame Brigitta Gutmann signale une faute de frappe en page 2, dans la phrase « ...il y aura au moins un suppléant... ».

L'administrateur communal en prend bonne note et corrigera ce document avant sa signature.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Alec Enderli** soumet le procès-verbal corrigé au vote.

Ce procès-verbal corrigé est accepté à l'unanimité, soit par 13 voix.

2. Comptes de l'exercice 2023

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Alec Enderli** passe la parole à la comptable pour le parcours du détail des comptes.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Alec Enderli** passe la parole au secrétaire de la Commission financière pour lecture du rapport de ladite commission.

Monsieur le Président Alec Enderli ouvre ensuite la discussion générale.

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Monsieur Gaël Kneuss** souligne que pour l'année 2023, les comptes ont été meilleurs que le budget, ce qui est toujours une bonne nouvelle. Les dépenses courantes de la commune sont gérées de la meilleure manière pour rester dans l'équilibre des comptes. Le Parti Socialiste et Libre est bien conscient que, comparé à d'autres communes, le niveau de vie dans la nôtre est plutôt light en matière d'infrastructures, mais en ce qui concerne la nature, les transports publics, l'effort des associations et la convivialité, notre village est quand-même attractif pour de nouvelles constructions et donc habitants.

Le groupe Socialiste et Libre adresse ses remerciements au Conseil communal, à l'administrateur et à son adjointe pour leur travail et il accepte le bouclage financier 2023 tel que présenté.

Monsieur Alexis Maire annonce que le Parti Libéral-Radical acceptera les comptes 2023 qui sont bons. Le Parti Libéral-radical tient toutefois à signaler quelques points.

Au vue des recettes exceptionnellement hautes et des nombreuses dépenses d'entretien prévues, il faudra être prudent pour la suite. Il est encourageant de noter la baisse des frais liés à l'action sociale, il espère que cela s'inscrira dans la durée.

Attention avec les investissements car il faut garder à l'esprit que cette conjoncture exceptionnelle ne durera probablement pas. Il remercie tout le personnel administratif communal pour son excellent travail ainsi que l'excellent chef des finances de notre commune.

Monsieur Vincent Robert annonce que le Parti Démocratique Indépendant a parcouru les comptes de la commune d'abord en Commission financière puis en séance de groupe. Les résultats comptables de l'exercice passé nous ont réservé une bonne surprise, tant au niveau de la hausse par le biais des impôts que la baisse des coûts en relation avec la sécurité sociale.

Le point sur lequel nous n'avons pas d'influence et qui peut très vite représenter des sommes considérables est le coût des écoliers. Ces dépenses sont de plus en plus difficiles à budgéter, principalement à cause de la mobilité des familles. On le voit clairement dans le rapport, trois ou quatre élèves de plus dans chaque cycle et la planification financière est faussée.

Pour terminer, le Parti Démocratique Indépendant remercie particulièrement le Conseil communal à continuer d'investir dans nos infrastructures, à les maintenir voire les améliorer, car sans cela, elles auraient de moins en moins de valeur. Remerciements également à l'administrateur communal, à notre comptable pour la bonne tenue des différents comptes. Le groupe PDI se réjouit de cette agréable surprise qui est ce bénéfice un peu inattendu et accepte l'arrêté présenté ce soir.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Alec Enderli** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 13 voix.

Monsieur Yvan Monard remercie le Conseil général non seulement pour sa confiance pour cet exercice-là mais pour les exercices passés également. Nous sommes en fin de législature et une partie des personnes présentes ne siègera pas lors de la prochaine législature. Il relève que le Conseil communal reste toujours attentif aux remarques et interrogations du Conseil général et qu'il en tiendra compte dans les prochains exercices, notamment pour le budget à venir cet automne.

3. Demande d'un crédit de fr. 49'000.- permettant la mise à niveau d'une partie de l'éclairage intérieur du Centre polyvalent du Bugnon

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Alec Enderli** ouvre la discussion générale.

Madame Silvia Robert s' imagine que le Conseil général se pose certainement la question sur la raison pour laquelle cette demande de crédit ne concerne qu'une modification partielle. C'est dû aux travaux qui ont lieu en ce moment-même avec l'agrandissement du centre qui influencera certainement l'éclairage à prévoir par rapport à la lumière qui sera perdue dans les salles de conférence.

Monsieur Jean-Marc Robert annonce que le groupe PDI a étudié cette demande. Il est vrai que durant de nombreuses années, nous n'en avons pas ou très peu entendu parler; notre salle polyvalente nous rappelle qu'elle existe. Il cite : la convention avec la partie voisine, l'USP, la ventilation, les stores, et il en passe. Cette fois c'est l'éclairage qui nous fait sentir qu'il tend vers une retraite toute prochaine, car ses bientôt 40 ans de service ne lui permettent plus d'être aussi gourmand qu'il l'est aujourd'hui. Tout en espérant que son successeur ne nous montrera pas d'autres défauts jusque-là encore cachés.

Le Parti Démocratique Indépendant a accepté cette demande et fait pleinement confiance à son exécutante afin de finaliser ces travaux avec la plus grande efficience. Monsieur Jean-Marc Robert remercie les autres groupes de l'accepter aussi.

Monsieur Louis Waridel indique que le groupe PLR se rend compte également que c'est un mal nécessaire, qu'il faut les changer, que les métaux lourds ne sont bons pour personne, ni pour le sol, ni pour nous en tant que personne. Il espère que la réduction des consommations s'installera dans la durée et annonce que le Parti Libéral-Radical va accepter cette demande et conseille les autres groupes de l'accepter également.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Alec Enderli** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 13 voix.

4. Cautionnement par la commune des Ponts-de-Martel des prêts bancaires sollicités par l' « Union sportive Les Ponts-de-Martel » pour étendre ses infrastructures

Monsieur Alexis Maire annonce qu'étant donné qu'il fait partie du comité du Tennis-Club des Vallées, il va se récuser pour ce point.

Monsieur Alec Enderli annonce qu'étant donné qu'il fait partie du comité de l'Union sportive Les Ponts-de-Martel, il va aussi se récuser pour ce point. Il laisse de ce fait sa place au premier vice-président, Monsieur Didier Barth, pour la gestion de ce point.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le premier vice-président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

Monsieur Dominik Fässler annonce que ce dossier a fait l'objet d'intenses discussions au sein du Parti Libéral-Radical qui considère que les deux investissements sont très importants pour l'attrait de notre village et contribuent certainement à développer l'attrait du site. Il ne peut malheureusement pas soutenir ce projet comme il l'aurait voulu car il est en désaccord avec la chronologie des étapes en cours. En effet, il est demandé au Conseil général de se prononcer sur le financement d'un chantier déjà commencé. Le groupe PLR se sent pris en otage et regrette cette situation. Ses membres prennent à cœur leur mission au législatif et il leur sera difficile de l'expliquer à la population.

Tenant compte de ce qui précède et considérant que le projet est une plus-value pour notre village, le Parti Libéral-Radical va voter en faveur de ces deux arrêtés.

Madame Brigitta Gutmann indique que le Parti Socialiste et libre a lu cette demande avec intérêt. Ce groupe estime qu'un restaurant public lumineux et pas lugubre comme la buvette actuelle, de plus, ouvert toute l'année, est une très bonne chose et un atout pour la population villageoise et aussi pour les touristes qui viennent visiter les tourbières ou faire du ski de fond. Le Parti Socialiste et Libre déplore néanmoins la séquentialité des choses : les travaux ont commencé avant la demande de cautionnement du prêt bancaire.

Malgré ce bémol, le groupe PSL est en faveur de ce projet et accepte le cautionnement, mais uniquement pour le restaurant.

Monsieur Jean-Marc Robert annonce que le Parti Démocratique Indépendant a étudié ces deux demandes de cautionnement. Si pour la première, la décision a été très vite prise, par contre, concernant le cautionnement afin de permettre la création d'infrastructures qui permettront de palier au manquement des adeptes de la petite balle jaune, cette dernière nous a pris un certain temps; temps nécessaires à nos collègues de l'USP qui, par leurs mots et leurs longues explications, ont fini par convaincre l'entier du groupe que nous représentons ce soir.

Effectivement, maintenant aux tennismans de mouiller le maillot afin de réussir à trouver le financement qui satisfera les banques, faute de quoi le rêve de taper des balles au Bugnon, sport aussi spectaculaire qu'il soit, deviendra alors un mirage.

C'est pourquoi le groupe PDI soutient ces deux demandes et encourage les membres du Conseil général à le faire aussi, car la réputation de l'USP et de ses fourmis est connu loin à la ronde.

Monsieur Sylvain Nussbaumer souhaite préciser que l'Union sportive et ses groupements membres sont solidaires au niveau financier. Cela signifie que si le cautionnement pour le tennis serait voté ce soir, l'Union sportive en porte aussi la charge; les statuts sont très clairs à ce propos. De ce fait, si l'on n'a pas forcément confiance au niveau du tennis, il est quand-même garanti derrière par l'USP et tous les clubs membres (football, volleyball, hockey + l'USP).

De plus, comme l'a dit Monsieur Yvan Monard, ce dossier n'est effectivement peut-être pas totalement ficelé, mais les gens du tennis devront aller chercher le financement (les fonds propres) qui

leur permettra d'avoir le crédit à la banque car si la banque n'a pas les fonds propres, elle ne va pas accorder le crédit et il n'y aura pas de cautionnement à faire par la commune. De plus, le projet sera représenté au niveau du droit de superficie et là encore, si le Conseil général sent que le projet n'est pas finalisé, il pourra le bloquer à ce moment-là. Monsieur Sylvain Nussbaumer ne voit alors pas l'intérêt de bloquer le cautionnement raison pour laquelle il encourage de voter les deux arrêtés.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le premier vice-président Didier Barth** soumet l'arrêté relatif au cautionnement en lien avec la création d'un restaurant à la patinoire au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 11 voix.

Monsieur le premier vice-président Didier Barth soumet ensuite l'arrêté relatif au cautionnement en lien avec la création d'un court de tennis et un terrain de padel au vote.

Cet arrêté est accepté par 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstention.

5. Divers

Au nom du Conseil communal, **Madame Dominique Maire** félicite Monsieur Alec Enderli pour son titre de champion du monde de jet ski, avec un peu de retard, car le Conseil communal n'avait pas été averti très tôt et Monsieur Alec Enderli ne tenait pas vraiment à ce qu'une grande chose soit organisée à cette occasion. Madame Dominique Maire remet à Monsieur Alec Enderli un petit présent en guise de félicitations.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Alec Enderli** clôt la séance à 20h35.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, Le secrétaire-adjoint,

Alec Enderli Jean-Marc Robert